

Nom : OUBERRI
 Prénom : HOURLIA
 Numéro national : 58.01.01-834.70
 Adresse : RUE DUYDELLE 14 - 1080 Molenbeek - St-Jean

1. Liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération)¹

MANDATS		
ECHIVINE A MOLENBEEK-SAINT-JEAN	5/12/2018	
Conseillère communale à Molenbeek-St-Jean	4/12/2018	Fin
Administrateur-observateur (opposition)	02/2019	Fin
Logement Molenbeekois		
FONCTIONS		
FONCTIONS DÉRIVÉES		

¹y compris pour ceux pour lesquels un congé politique a été obtenu

2. Rémunérations et avantages de toute nature ² qui découlent des mandats visés aux tirets 1^{er} à 5³ et 7 de l'article 3, § 1^{er}, alinéa 2, des fonctions dérivées de ces mandats visées au 6^{ème} taret de l'article 3, § 1^{er}, alinéa 2⁴, accompagnées des fiches fiscales

RÉMUNÉRATIONS	MONTANTS
EHEVIN du 5/12/2018 au 31/12/2018	6903,66€ brut
Conseillère Communal (Jetons Présence)	1.170,00€
Administrateur-observateur au Logement Molenbeekois	90,00€/mois Jeton de Présence ↓ 810,00€
AVANTAGES DE TOUTE NATURE	MONTANTS
Carte MOBIB offerte par la STIB (Libre Pourcours)	/

² On entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code des impôts sur les revenus, soit les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l'activité professionnelle.

³ Il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :

1. d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal ;
2. d'un mandat exécutif ;
3. d'un mandat au sein d'une instance internationale ;
4. d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ;
5. d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ;
6. d'un mandat dans toute structure, publique comme privée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter.

⁴ électives ou non

3. Liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération)

AUTRES ACTIVITÉS EXERCÉES À TITRE PRIVÉ

Directrice de l'asbl ABEF école de devoirs
Gérente de la SCRL SOBELMAR jusqu'au 26/12/2019
MEMBRE DU BUREAU EXECUTIF des FPS
MEMBRE DU CONSEIL CONSULTATIF de Cohésion
Sociale - COCOF.

4. Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er} 5, et les rémunérations 6 perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b) 7 pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration 8

RÉMUNÉRATIONS EXERCICE FONCTIONS 5 ^{ème} tiret	MONTANTS
DIRECTRICE ABEF	48696,69€ / an
GERANTE SOBELMAR SCRL	gratuit
BUREAU EXECUTIF FPS	gratuit
COCOF (jeton de présence versé à l'asbl ABEF que je représente)	20€ / mois si présente
RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS littera b)	MONTANTS

Fait à Bruxelles le 20/01/2020

Nombre d'annexes : 4 Fiches FISCALES

Signature 

5 Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.
 6 Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus
 7 autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.
 8 Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :
 - pas de rémunérations ;
 - de 1 à 499 euros bruts par mois ;
 - de 500 à 1000 euros bruts par mois ;
 - de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;
 - de 5001 à 10000 euros bruts par mois ;
 - plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.